



AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES
AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR LE PROGRAMME DE MAITRISE EN
OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE
DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL.



82.5

360200
0082035

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES
AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR LE PROGRAMME DE MAITRISE EN
OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE
DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL.

360200
0082035

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

Avis n° 82.5
Dépôt légal - 4e trimestre
ISSN - 0709-3985
Québec, le 18 novembre 1982.

1. Identification du programme

Nom du programme:	Maîtrise en optique physiologique
Appellation du grade:	Maître ès-sciences
Abréviation du grade:	M.Sc.
Etablissement:	Université de Montréal
Date d'approbation par le Conseil des universités:	Mars 1973, avis no 72.13
Conditions imposées par le Conseil des universités:	Dans son avis no 78.9, du 18 janvier 1979, le Conseil des universités recom- mandait "au ministre de l'Education de maintenir l'approbation conditionnelle du programme de maîtrise en optique phy- siologique et d'aviser l'Université de Montréal que ce programme fera l'objet d'une nouvelle évaluation en 1981".

2. Description de la situation

- Le programme de maîtrise en optique physiologique de l'Université de Montréal a été implanté en septembre 1973 après que le Conseil eut recommandé au ministre de l'Education son approbation à titre conditionnel.
- En réponse à une demande émise en juin 1978 par le Comité des programmes, l'Université de Montréal transmettait audit Comité, en octobre 1978, un rapport d'évolution concernant son programme de maîtrise en optique physiologique.
- Après examen de ce rapport, le Comité des programmes formulait une recommandation suggérant au Conseil des universités "de maintenir l'approbation conditionnelle de ce programme et d'aviser l'Université de Montréal qu'il devra faire l'objet d'une nouvelle évaluation en 1981". Par son avis no 78.9, le Conseil des universités entérinait cette recommandation.
- En réponse à une demande émise en octobre 1980 par le Comité des programmes, l'Université de Montréal transmettait audit Comité, en août 1982, un second rapport, dit d'évaluation, concernant son programme de maîtrise en optique physiologique.
- C'est en s'appuyant sur les éléments contenus dans ce dernier rapport que les membres du Comité des programmes ont procédé à l'évaluation finale de ce programme lors de leur 124e séance, les 28 et 29 octobre 1982.

3. Recommandation

ATTENDU

la présentation par l'Université de Montréal en août 1982 d'un rapport d'évaluation concernant sa maîtrise en optique physiologique, programme dont l'implantation avait été autorisée à titre conditionnel en mars 1973 par le Conseil des universités et pour lequel ce rapport avait été demandé par ledit Conseil dans son Avis no 78.9, après examen d'un premier rapport, dit d'évolution, transmis en octobre 1978;

CONSIDERANT

que ce programme n'a jamais bénéficié d'une masse critique d'étudiants suffisante et ce malgré une modification apportée en 1977 dans le but de favoriser un meilleur recrutement;

CONSIDERANT

la faiblesse du nombre de diplômés produits par cette maîtrise depuis sa création.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Éducation:

(d'inviter l'Université de Montréal
(à envisager soit la fermeture de
(son programme de maîtrise en optique
(physiologique soit sa fusion avec
(un programme voisin déjà existant au
(sein de l'établissement.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1055, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

